

 Royaume du Maroc



*Ministère de l'Energie, des Mines,  
de l'Eau et de l'Environnement*

*Département de l'Energie et des Mines*

4<sup>ème</sup> Réunion des Ministres chargés de l'Energie et des Mines  
de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD)

ALLOCUTION D'OUVERTURE

**DE MADAME AMINA BENKHADRA  
MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES,  
DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**Rabat**, le 3 décembre 2009

**Monsieur le Secrétaire Général de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens,**

**Messieurs les Ministres,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs.**

C'est un grand honneur pour le Royaume du Maroc d'accueillir la 4ème Réunion des Ministres chargés des Mines et de l'Energie de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens CEN-SAD. Je saisis cette heureuse occasion pour souhaiter à l'ensemble des participants la bienvenue au Maroc, qui ne cesse d'oeuvrer au renforcement des liens d'amitié et de coopération entre les pays africains et notamment les pays membres de notre Communauté.

Nous sommes en réunion ministérielle qui est appelée à formuler des recommandations en conformité avec les orientations de la rencontre au Sommet des Chefs d'Etat de notre Communauté qui s'est tenue à Sabratha en Libye, en mai 2009, où ils ont réaffirmé leur attachement aux valeurs de paix, de concorde et de solidarité pour un développement économique et social commun harmonieux.

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs.**

La réunion des Ministres en charge de l'Energie et des Mines au sein de notre Organisation revêt une importance particulière eu égard au rôle stratégique que joue ces deux secteurs clés dans notre développement économique et social. C'est pour nous l'opportunité de faire le bilan des progrès réalisés dans les domaines minier et énergétique et d'analyser les perspectives de leur évolution dans le contexte régional et international afin de définir les orientations stratégiques que notre Communauté devra adopter pour renforcer les liens de coopération bilatérale et multilatérale aussi bien en son sein qu'au niveau de l'ensemble du continent africain.

Aujourd'hui, plus que jamais, les ressources minières et énergétiques sont au centre des débats sur le développement durable, parce que en même temps qu'elles sont les moteurs du développement économique et social, leur exploitation et leur utilisation constituent des préoccupations majeures pour la préservation de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique.

Le véritable enjeu réside dans notre capacité à trouver le bon compromis entre les exigences du développement et le souci d'assurer une exploitation rationnelle des ressources naturelles qui favorise une dynamique de croissance sans porter préjudice à l'environnement et sans contribuer au réchauffement climatique. Pour surmonter ces défis, qui sont d'une ampleur mondiale, il est primordial de changer radicalement nos habitudes de production et de consommation, d'établir une coopération étroite entre tous les pays, car aucun Etat ne peut affronter seul ces grands enjeux qui appellent une transformation profonde du système productif actuel aux plans économique, social et technologique.

Notre réunion d'aujourd'hui se tient à quelques jours de l'ouverture de la conférence au sommet sur le changement climatique dont les travaux démarreront à compter du 7 décembre prochain à Copenhague. Notre Communauté, forte de 28 Etats couvrant près de la moitié de la superficie totale d'Afrique et dotée de grandes richesses pétrolière et minière, devra se présenter à cette conférence internationale en un front uni afin de défendre une position commune pour un véritable transfert de technologies avec un soutien financier renforcé des pays industrialisés et des institutions financières internationales en faveur des pays en développement.

Les enjeux du sommet de Copenhague sont d'autant plus cruciaux que le monde connaît une conjoncture économique particulièrement délicate marquée par un ralentissement de l'activité mondiale depuis le déclenchement de la crise financière en 2008 et dont les conséquences immédiates se sont traduites, comme vous le savez, par un effondrement des cours des matières premières y compris minières et énergétiques et une baisse de la demande en provenance des pays industrialisés. Cette situation n'a pas manqué d'avoir des impacts négatifs sur les recettes d'exportation de bon nombre de pays producteurs de minerais et de matières premières énergétiques. Alors

que notre continent a réalisé au cours des 5 dernières années une croissance économique moyenne supérieure à 5%, il faut s'attendre à ce que ce taux ne dépasse guère les 2,8% en 2009.

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs.**

La stratégie globale de développement au Maroc s'inscrit dans cette vision anticipatrice et intégrée qui allie essor économique et préservation de l'environnement, effort national et intégration régionale, équité sociale et solidarité spatiale.

Notre pays qui connaît une dynamique de développement accélérée sous la conduite éclairée de Sa Majesté Mohammed VI, a mis en place une **nouvelle stratégie énergétique**, qui, tout en étant ambitieuse, demeure réaliste dans la composition diversifiée du bouquet énergétique national. Prenant acte que les énergies fossiles resteront encore dominantes dans le monde dans les trente années à venir, nous les utiliserons avec responsabilité par le recours aux technologies propres et à l'imposition de normes d'émissions gazeuses dans les industries productrices et consommatrices de ces énergies. Par exemple, nous avons éliminé le Gas Oil 10000 ppm et l'essence plombée pour atténuer de manière significative la pollution de l'air.

L'efficacité énergétique appliquée dans tous les secteurs permettra à la fois d'économiser l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Parallèlement nous **développons les énergies renouvelables** avec l'objectif d'augmenter leur contribution dans la consommation en énergie primaire de **près de 2% en 2008 pour atteindre 10 à 12% en 2020 et 15 à 20% en 2030**, en ligne avec la tendance mondiale.

A cet effet, Sa Mjesté Mohammed VI a lancé le 2 novembre dernier **un vaste programme intégré et volontariste de production électrique à partir de l'énergie solaire** dont le potentiel est considérable dans notre pays. Des centrales électriques d'une puissance totale de 2000 MW seront construites entre 2015 et 2019 sur cinq sites choisies. La mise en service de ces centrales solaires permettra d'économiser un million de tonnes équivalent pétrole et d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an. A l'achèvement de ce programme, la part

des énergies renouvelables dans le bilan électrique du Maroc atteindra 42% au lieu de 26% actuellement.

Une agence spéciale a été créée, The Moroccan Agency for Solar Energy, pour réaliser ce projet dans le cadre de partenariats publics privés.

De même, des lois sont en cours de promulgation pour développer les énergies renouvelables et promouvoir l'efficacité énergétique à travers une Agence qui leur sera dédiée.

Dans le domaine des Mines, le Maroc, qui doit faire face à des défis en termes de compétitivité, de modernisation et d'innovation, a adopté une stratégie englobant toutes les activités situées aussi bien en amont qu'en aval de la mine, plaçant la contribution active et responsable du Secteur privé au cœur du processus du développement minier, tout en consolidant le rôle de l'Etat dans l'infrastructure de base, la réglementation et la promotion.

Cette stratégie s'articule autour d'axes principaux qui visent :

- Le développement des capacités de production et de valorisation par la réalisation de projets d'investissement importants et le développement de partenariat ;
- La dynamisation de la recherche minière et de l'exploration pétrolière par la poursuite, notamment, de la réalisation des cartes géologiques, géophysiques et géochimiques ;
- Le développement de l'exploitation minière à petite échelle à travers la mise en œuvre du Programme National du Développement de la Petite Mine.

**Monsieur le Secrétaire Général de la CEN SAD,**

**Excellences,**

**Messieurs les Ministres,**

**Mesdames et Messieurs,**

Pour le Maroc, la coopération est un choix stratégique dicté par des intérêts communs et des avantages partagés dans un esprit de solidarité

et de fraternité agissante. Ce qui s'est traduit par la conclusion d'un ensemble de conventions et de protocoles d'accords bilatéraux de coopération entre le Maroc et plusieurs pays de l'espace sahélo-saharien. Ces accords couvrent particulièrement l'assistance technique, la formation et l'échange d'expériences dans les domaines de l'énergie et des mines.

Le Maroc a acquis une longue expérience et une expertise dans différentes filières énergétique et minières qu'il partage déjà avec certains pays africains frères et qu'il est prêt à élargir à d'autres pays du CENSAD qui le souhaitent.

Ainsi, dans le domaine de l'électrification rurale, le Maroc qui a lancé, en 1996, le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG), avec un financement partagé entre l'Office National de l'Electricité (ONE), les Collectivités Locales et les bénéficiaires connectables au réseau, a pu électrifier la quasi-totalité du milieu rural avec un taux de couverture de 96% à fin 2008 contre seulement 18% en 1995. Le Sénégal adapte ce programme en fonction de ses spécificités propres avec l'assistance de l'ONE, qui, par ailleurs, coopère avec plusieurs autres pays dans les domaines de la production, du transport et de la distribution électrique, comme au Tchad, au Ghana, au Niger, au Mali, en Mauritanie et en Libye.

Les interconnexions électriques sont un autre volet important de coopération fructueuse de notre communauté. A cet égard, le Maroc a développé des interconnexions électriques avec ses voisins immédiats, l'Espagne et l'Algérie. Il est positionné pour être une véritable plateforme dans le cadre d'un réseau interconnecté de l'ensemble des pays de notre Communauté avec les réseaux du Maghreb et d'Europe pour des échanges électriques fructueux et notamment d'exportation de l'électricité verte vers l'Union Européenne. Dans cette perspective, le Maroc soutient toutes les initiatives qui militent en faveur d'une plus grande intégration électrique régionale.

**Monsieur le Secrétaire Général,  
Messieurs les Ministres,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs.**

Le secteur des mines occupant une place de premier choix dans les économies de nos différents pays, la contribution du Maroc en matière de coopération pourrait s'inscrire particulièrement dans le partage de sa longue expérience et son savoir-faire dans le domaine des grands projets d'exploration et de production, de partenariats industriels et des montages financiers pour les réaliser.

De même, le Maroc a acquis un savoir-faire reconnu en matière d'exploitation minière artisanale qui représente, hors phosphates, 40% du volume de la production minière nationale et 22% de la valeur totale du chiffre d'affaires du secteur. Pour consolider les acquis de cette activité qui impacte l'activité économique et sociale du pays, le Maroc a lancé en 2007 un programme national pour développer les exploitations minières souterraines ou à ciel ouvert ayant une capacité de production ne dépassant pas 5000 tonnes annuellement de produits marchands.

Notre coopération dans les diverses activités minières se développe déjà avec plusieurs pays de notre Communauté, comme la Mauritanie, la Libye, le Niger, le Soudan, le Burkina Faso, le Gabon, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Tunisie.

Les ressources humaines sont sans conteste la richesse la plus précieuse et sans laquelle aucun développement réel ne peut être conçu. Il est donc primordial de réserver à la coopération dans ce domaine tout l'intérêt qu'elle mérite à travers la création de synergies entre les établissements et centres de formation, des réseaux d'échanges d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants et de stagiaires. Dans ce domaine, le Maroc est disposé à recevoir des effectifs plus importants dans ces différents établissements de formation.

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs.**

Le développement des projets miniers et énergétiques ainsi que des d'infrastructures qui les supportent nécessite la mobilisation d'importants capitaux et la création des conditions favorables à l'investissement, en s'appuyant d'abord sur nos propres forces tout en étant ouvert à une coopération internationale équilibrée et équitable.

Le renforcement de partenariats publics privés efficaces dans le cadre de la coopération aussi bien entre les pays membres de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) eux-mêmes qu'avec d'autres groupements régionaux, sera une opération « gagnant-gagnant ». Nos pays, dont les richesses naturelles sont encore peu mises en valeur, offrent de multiples opportunités d'investissements pour les sociétés minières et énergétiques. A cet égard, nous devons valoriser nos ressources sur place en les transformant en produits finis à valeur ajoutée élevée afin de cesser d'être de simples fournisseurs de matières premières brutes soumises aux aléas et à la spéculation des marchés.

Je suis convaincue que nos travaux aboutiront à des recommandations et à des propositions qui nous permettront de renforcer notre coopération et d'établir des partenariats afin d'accélérer le processus d'intégration économique auquel nous aspirons. A cet effet, il est nécessaire de définir les voies et les solutions pour investir rapidement les multiples champs de coopération qui s'offrent réellement à nos Etats.

Avant de conclure, je voudrais adresser mes plus vifs remerciements à nos experts pour l'excellent travail qu'ils ont accompli pour assurer le succès de cette réunion ministérielle.

Je vous remercie pour votre attention.